

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

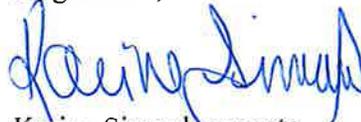
**Modification au règlement de zonage – Premier projet de règlement numéro 1100-190
(Quartier 2B et territoire de la Ville de Montmagny)**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 15 juillet 2024, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement numéro 1100-190 modifiant le règlement de zonage n°1100 afin de modifier les normes d'implantation du bâtiment principal pour la zone Rb-134, et de préciser les dispositions concernant les marges de recul et la marge de recul avant.*
3. Que ce règlement vise à permettre la construction de jumelés 1 étage dans la zone Rb-134 et de préciser les dispositions concernant les marges de recul et la marge de recul avant afin de réduire la marge avant dans les situations de lots d'angle et transversaux pour les façades autres que la façade avant.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 26 août 2024**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce seizième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

La greffière,



Karine Simard, avocate